

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N° 671

présenté par

Mme Brugnera, rapporteure et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 24 DUODECIÉS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer l'article 24 *duodecies*, dont le contenu relève du domaine réglementaire.